

Édition juin 2014



Le Certificat de Qualification Professionnelle - CQP

“ L’essentiel

Le Certificat de Qualification Professionnelle est une certification spécifique créée et délivrée dans une branche professionnelle. ”

Objectifs :

Le certificat de qualification professionnelle permet de :

- reconnaître des compétences propres à un métier quand il n'existe pas de diplôme correspondant.

Cette qualification n'est reconnue que par la branche professionnelle et les entreprises qui la composent.

Par ailleurs, certains CQP sont enregistrés au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles), ce qui leur confère un niveau de qualification reconnu par l'État.

Publics concernés :

Le CQP s'adresse à tout salarié ou ancien salarié qui veut voir reconnues ses compétences professionnelles par un certificat.

Comment obtenir un CQP ?

Il existe deux possibilités pour se voir délivrer un CQP :

La formation

- Celle-ci se déroule en alternance, sur un volume horaire propre à la qualification recherchée.

La validation des acquis d'expérience (VAE)

- Celle-ci implique que le candidat doit préparer un dossier à rendre dans des conditions définies par les organisateurs du CQP.

Textes de références

Accord de branche
du 10 juin 2011
sur la formation profes-
sionnelle tout au long de
la vie des banques

Code de l'éducation
Articles R335-12 à 21

Loi n° 2009-1437 du 24
novembre 2009 relative
à l'orientation et à la for-
mation professionnelle
tout au long de la vie

Loi n° 2013-504 du 14 juin
2013 relative à la sécuri-
sation de l'emploi

Loi n°2014-288 du 5 mars
2014 relative à la forma-
tion professionnelle, à
l'emploi et à la démocra-
tie sociale



Édition juin 2014

Le Certificat de Qualification Professionnelle - CQP

A qui s'adresser ?

- à son entreprise,
- à l'organisme paritaire qui gère les fonds de la formation professionnelle de son entreprise,
- à la branche professionnelle dans laquelle on souhaite présenter le CQP,
- à un organisme de formation préparant à ce CQP.

Liste des CQP de l'AFB (Association Française des Banques):

- CQP fonctions pédagogiques

Sites utiles

Observatoire des métiers de la banque : www.observatoire-metiers-banque.fr

Opcabaia : www.opcabaia.fr

AFB - Association Française des Banques : www.afb.fr

Centre de Formation de la Profession Bancaire : www.cfpb.fr

Commission nationale de la certification professionnelle : www.cncp.gouv.fr

